

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 22/005/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 247/04 (AMR 22/008/2004 du 12 août 2004) et sa mise à jour (AMR 22/012/2004 du 19 octobre 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

CHILI

Juana Calfunao Paillalef (f), responsable d'une communauté indigène et militante en faveur des droits humains

Antonio Cadin Huentelao (h), son mari

ainsi que leur famille

Nouvelles personnes menacées :

Remultray Cadin Calfunao (f), leur fille, 7 ans

Carolina Cadin Calfunao (f), leur autre fille, 17 ans

Londres, le 10 août 2005

La maison de Juana Calfunao Paillalef, responsable mapuche de la communauté indigène Juan Paillalef, a été réduite en cendres dans un incendie manifestement volontaire le 22 juillet. Elle était toujours en cours de reconstruction après avoir été détruite dans un précédent incendie, en juin 2004. Juana Calfunao Paillalef et sa famille sont en grand danger. Il est possible que cette attaque soit liée aux activités militantes de cette femme dans le cadre du conflit foncier qui oppose sa communauté à des propriétaires terriens de la région.

Dans la soirée du 22 juillet, Juana Calfunao Paillalef se trouvait chez elle avec son mari, Antonio Cadin Huentelao, et leur fille de sept ans, Remultray. Ils attendaient le retour de leur autre fille, Carolina, dix-sept ans, qui s'était rendue dans la ville voisine de Temuco avec d'autres membres de leur communauté afin d'assister au procès d'un responsable mapuche. Vers 18 heures, ils ont entendu un cri. Il s'agissait d'une voix féminine qui venait de la rivière, à environ 150 mètres de leur domicile. Inquiets pour la sécurité de Carolina, Juana Calfunao Paillalef et son mari se sont précipités sur les lieux pour voir ce qui se passait, laissant Remultray seule dans la maison. Arrivés à la rivière, ils n'ont trouvé personne. Alors qu'ils retournaient chez eux, ils ont entendu Remultray hurler et ont couru vers la maison, qui était en flammes. La petite fille avait été secourue par un membre de leur communauté.

Un procureur de la région s'est rendu sur les lieux, accompagné de membres de la police d'investigation, afin de prendre des dépositions et d'ouvrir une enquête sur l'incendie. À la connaissance d'Amnesty International, les investigations n'ont pas progressé.

Juana Calfunao Paillalef est un membre fondateur de la *Comisión Ética Contra la Tortura* (Commission éthique contre la torture), une organisation non gouvernementale (ONG) chilienne. Sa maison, située dans la localité indigène de Juan Paillalef, dans la municipalité de Cunco (sud de la région IX du Chili), a déjà été réduite en cendres, le 26 juin 2004, dans un précédent incendie apparemment volontaire. Une fois le feu maîtrisé, on avait retrouvé sur les lieux un corps carbonisé, celui de son oncle, Basilio Coñoenao, qui ne séjournait pourtant pas chez elle au moment des faits. En février 2005, le département des droits humains du ministère chilien des Affaires étrangères a informé Amnesty International qu'un procureur de la région avait été chargé de traiter les plaintes déposées par la famille de Juana Calfunao Paillalef à la suite de l'incendie présumé volontaire du 26 juin 2004. L'organisation n'a pas été notifiée d'éléments nouveaux dans le cadre de cette affaire.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– exprimez votre préoccupation quant à la sécurité de Juana Calfunao Paillalef et des membres de sa famille, dont la maison a de nouveau été réduite en cendres, le 22 juillet, à la suite d'un incendie manifestement volontaire ;

– appelez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection de Juana Calfunao Paillalef et de sa famille ;

– demandez instamment qu'une enquête impartiale et efficace soit menée dans les meilleurs délais sur l'incendie, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– efforcez-vous d'obtenir des précisions au sujet de l'enquête ouverte sur l'incendie présumé volontaire de leur maison, le 26 juin 2004, ainsi que sur la mort de Basilio Coñoenao, et demandez que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;

– demandez à être informé de l'évolution des investigations relatives aux coups infligés à Juana Calfunao Paillalef par des *carabineros* (police nationale en uniforme) en mai 2000, à la suite desquels elle a perdu son bébé.

APPELS À :

Gouverneur de la région IX :

Sr. Intendente IX Región
Intendencia Región Araucanía
Sr. Ricardo Patricio Celis Araya
Bulnes 590 piso 2
Temuco, Chili

Fax : +56 45 208217

Formule d'appel : *Sr. Intendente, / Monsieur,*

Ministre de la Justice :

Sr. Ministro de Justicia
Sr. Luis Bates
Ministerio de Justicia
Morandé 107
Santiago, Chili

Fax : +56 2 695 4558

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Conseiller présidentiel (chargé, notamment, des questions relatives aux populations autochtones) :

Asesor de Gestión de la Presidencia
Sr. Domingo Namuncura
Palacio de la Moneda
Santiago, Chili

Fax : +56 2 698 4656

Formule d'appel : *Estimado Señor, / Monsieur,*

Ministre des Affaires étrangères :

Sr. Ministro de Relaciones Exteriores
Sr. Ignacio Walker
Ministerio de Relaciones Exteriores
Catedral 1158, Piso 3
Santiago, Chili

Fax : +56 2 696 8796

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Chili dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 21 SEPTEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*